



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

**Conseil du 17 novembre 2025**

**Délibération n° 2025-3133**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Caluire-et-Cuire - Ecully - Lyon 4ème - Lyon 5ème - Lyon 7ème - Lyon 8ème - Lyon 9ème - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Sainte-Foy-lès-Lyon - Villeurbanne

Objet : Plan nature - Soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs - Attribution de subventions d'équipement à 14 copropriétés et bailleurs sociaux - Conventions à signer entre la Métropole de Lyon et les bénéficiaires

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**Rapporteur** : Monsieur Pierre Athanaze

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 octobre 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Vieira Matthieu

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georget, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grospperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendaal, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme Y. Bouagga (pouvoir à Mme C. Creuze), Mme C. Cardona (pouvoir à M. M. Vincent), M. G. Corazzol (pouvoir à M. T. Rudigoz), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. G. Pillon), Mme D. Nachury (pouvoir à M. L. Lassagne).

***Conseil du 17 novembre 2025******Délibération n° 2025-3133***

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Caluire-et-Cuire - Ecully - Lyon 4ème - Lyon 5ème - Lyon 7ème - Lyon 8ème - Lyon 9ème - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Sainte-Foy-lès-Lyon - Villeurbanne

Objet : Plan nature - Soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs - Attribution de subventions d'équipement à 14 copropriétés et bailleurs sociaux - Conventions à signer entre la Métropole de Lyon et les bénéficiaires

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 octobre 2025, exposant ce qui suit :

L'opération végétalisation des espaces résidentiels collectifs et Sylv'ACCTES pour un montant de 3 000 000 € fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

**I - Contexte**

Par délibération du Conseil n° 2021-0599 du 21 juin 2021, la Métropole s'est dotée d'un plan nature ambitieux pour améliorer l'état de la biodiversité, la qualité des écosystèmes naturels et les paysages.

L'axe 4 du plan vise à accompagner la végétalisation de l'habitat et des emprises privées. Celui-ci a pu être déployé par délibération du Conseil n° 2021-0856 du 13 décembre 2021 au travers de l'adoption du dispositif d'aide financière. Le règlement de ce dernier a été complété par délibération du Conseil n° 2024-2337 du 24 juin 2024, afin d'en élargir les cibles éligibles.

Plus de 70 % des espaces verts, hors terres agricoles ou forêts, relèvent du parc privé. À la différence des espaces résidentiels individuels, les espaces collectifs offrent un potentiel inédit de renaturation sur de grands secteurs urbains et donc du retour de la biodiversité en ville. Aussi, il s'agit de favoriser des plantations et une gestion alternative respectueuse du vivant dans ces espaces résidentiels collectifs.

Les écarts de canopée ou de présence du végétal dans la Métropole sont très importants. Le manque est significatif dans les coeurs de ville tant sur le centre de la Métropole, Lyon-Villeurbanne, que dans les centres-bourgs des villes. 26 communes ont des secteurs où le taux de végétalisation est inférieur à la moyenne métropolitaine, elles constituent un secteur d'intervention prioritaire.

Il s'agit donc d'une politique volontariste de reconquête écologique des milieux résidentiels collectifs urbains et périurbains qui doit également permettre de réintroduire la nature et de rafraîchir la ville.

**II - Mise en œuvre**

Pour les projets structurants, le règlement financier précise les dépenses éligibles, les modalités d'attribution des subventions, les engagements du bénéficiaire ainsi que la constitution du dossier de demande de subvention. Il est proposé de signer une convention formalisant les engagements financiers, après délibération d'attribution de subvention.

Les projets éligibles sont les suivants : les projets associés à des résidences collectives livrées avant 2018, les projets faisant appel à un travail préalable de définition et de conception, par le recours à un paysagiste concepteur, une entreprise du paysage, un écologue ou une association de protection de l'environnement, les projets réalisés en pleine terre et enfin les projets avec au moins deux strates végétales arborées, arbustives, herbacées.

### **III - Attribution de subventions d'équipement**

Les projets des 14 copropriétés et bailleurs sociaux qui ont sollicité la Métropole pour végétaliser leur patrimoine et qui répondent à l'ensemble des critères d'éligibilité au regard du règlement d'aide au soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs de juin 2024 sont les suivants :

#### **1° - Résidence Verte Fontaine**

La résidence Verte Fontaine, située 43 avenue du Docteur Terver à Écully, souhaite planter trois arbres et neuf arbustes pour un montant total éligible de 2 854 €.

Le secteur d'Écully étant déficitaire en végétalisation et en application du règlement d'aide financière de soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs, il est proposé d'attribuer une aide au taux de 50 %.

Les frais de plantation s'élevant à 2 854 €, il est donc proposé d'attribuer une aide totale de 1 427 €.

#### **2° - Résidence Les Verts Horizons**

La résidence Les Verts Horizons, située 145 avenue Barthélémy Buyer à Lyon 5ème, souhaite planter 21 arbres et 185 arbustes pour un montant total éligible de 11 364 €.

Le secteur de Lyon étant déficitaire en végétalisation et en application du règlement d'aide financière de soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs, il est proposé d'attribuer une aide au taux de 50 %.

Les frais de plantation s'élevant à 11 364 €, il est donc proposé d'attribuer une aide totale de 5 682 €.

#### **3° - Résidence 90-92 route de Vienne**

La résidence 90-92 route de Vienne, située 92 route de Vienne à Lyon 8ème, souhaite planter 15 arbustes et 140 m<sup>2</sup> de strate herbacée pour un montant total éligible de 16 280 €.

Le secteur de Lyon étant déficitaire en végétalisation et en application du règlement d'aide financière de soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs, il est proposé d'attribuer une aide au taux de 50 %.

Les frais de plantation s'élevant à 14 780 €, l'aide attribuée par la Métropole sera donc de 7 390 €.

Les frais de conception seront pris en charge à hauteur de 1 500 €.

Il est donc proposé d'attribuer une aide totale de 8 890 €.

#### **4° - Résidence Le Saint Vincent**

La résidence Le Saint Vincent, située 115 rue de Montagny à Lyon 8ème, souhaite planter 16 arbres et 95 arbustes pour un montant total éligible de 11 668 €.

Le secteur de Lyon étant déficitaire en végétalisation et en application du règlement d'aide financière de soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs, il est proposé d'attribuer une aide au taux de 50 %.

Les frais de plantation s'élevant à 10 128 €, l'aide attribuée par la Métropole sera donc de 5 064 €.

Les frais de conception seront pris en charge à hauteur de 1 000 €.

Les frais d'accompagnement de la dynamique habitante seront pris en charge à hauteur de 540 €.

Il est donc proposé d'attribuer une aide totale de 6 604 €.

**5° - Résidence Les Clochettes**

La résidence Les Clochettes, située 4 rue de Privas à Saint-Fons, souhaite planter 34 arbres et 200 arbustes pour un montant total éligible de 159 255 €.

Le secteur de Saint-Fons, étant déficitaire en végétalisation et en application du règlement d'aide financière de soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs, il est proposé d'attribuer une aide au taux de 60 % correspondant au taux de prise en charge de base de 50 %, augmenté de la bonification de 10 % du fait du *quota* de végétaux labellisés végétal local.

Les frais de plantation s'élevant à 159 255 €, l'aide attribuée par la Métropole sera donc de 95 553 €.

Les frais de conception seront pris en charge à hauteur de 1 820 €.

Les frais d'accompagnement de la dynamique habitante seront pris en charge à hauteur de 2 000 €.

Il est donc proposé d'attribuer une aide totale de 99 373 €.

**6° - Domaine de Fontanières**

La résidence le Domaine de Fontanières, située 146, 148 et 150 chemin de Fontanières à Sainte-Foy-lès-Lyon, souhaite planter 36 arbres et 83 arbustes pour un montant total éligible de 18 715 €.

Le secteur de Sainte-Foy-lès-Lyon étant déficitaire en végétalisation et en application du règlement d'aide financière de soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs, il est proposé d'attribuer une aide au taux de 65 % correspondant au taux de prise en charge de base de 50 %, augmenté de la bonification de 5 % du fait du *quota* de fruitiers et de 10 % du fait du *quota* de végétaux labellisés végétal local.

Les frais de plantation s'élevant à 18 715 €, il est donc proposé d'attribuer une aide totale de 12 165 €.

**7° - Résidence Industrie**

La résidence Industrie, située 18 rue de l'Industrie à Saint-Priest, souhaite planter 71 arbres et 1 991 arbustes pour un montant total de 610 488 €.

Le secteur de Saint-Priest étant déficitaire en végétalisation et en application du règlement d'aide financière de soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs, il est proposé d'attribuer une aide au taux de 65 % correspondant au taux de prise en charge de base de 50 %, augmenté de la bonification de 5 % du fait du *quota* de fruitiers et de 10 % du fait du *quota* de végétaux labellisés végétal local.

Les frais de plantation s'élevant à 607 848 €, l'aide attribuée par la Métropole sera donc de 395 101 €.

Les frais d'accompagnement de la dynamique habitante seront pris en charge à hauteur de 2 640 €.

Il est donc proposé d'attribuer une aide totale de 397 741 €.

**8° - Résidence SDC Docklands**

La résidence SDC Docklands, située 1 rue de la Martinique à Lyon 9ème, souhaite planter 2 arbres et 42 arbustes pour un montant total éligible de 8 542 €.

Le secteur de Lyon 9ème étant déficitaire en végétalisation et en application du règlement d'aide financière de soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs, il est proposé d'attribuer une aide au taux de 55 % correspondant au taux de prise en charge de base de 50 %, augmenté de la bonification de 5 % du fait du *quota* de fruitiers.

Les frais de plantation s'élevant à 8 542 €, il est donc proposé d'attribuer une aide totale de 4 698 €.

**9° - Résidence Les Grandes Terres**

La résidence Les Grandes Terres, située 15 rue Jamen Grand à Caluire-et-Cuire, souhaite planter 10 arbres et 104 arbustes pour un montant total éligible de 19 200 €.

Le secteur de Caluire-et-Cuire étant déficitaire en végétalisation et en application du règlement d'aide financière de soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs, il est proposé d'attribuer une aide au taux de 55 % correspondant au taux de prise en charge de base de 50 %, augmenté de la bonification de 5 % du fait du *quota* de fruitiers.

Les frais de plantation s'élevant à 19 200 €, il est donc proposé d'attribuer une aide totale de 10 560 €.

#### **10° - Résidence Jean Moulin**

La résidence Jean Moulin, située 46 avenue Berthelot à Lyon 7ème, souhaite planter 8 arbres et 83 arbustes pour un montant total éligible de 10 606 €.

Le secteur de Lyon étant déficitaire en végétalisation et en application du règlement d'aide financière de soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs, il est proposé d'attribuer une aide au taux de 65 % correspondant au taux de prise en charge de base de 50 %, augmenté de la bonification de 10 % du fait du *quota* de végétal local et de la bonification de 5 % du fait du *quota* de fruitiers.

Les frais de plantation s'élevant à 10 606 €, il est donc proposé d'attribuer une aide totale de 6 894 €.

#### **11° - Résidence Les Jardins de la Sarra**

La résidence Les Jardins de la Sarra, située 61 rue Pierre Audry à Lyon 9ème, souhaite planter 9 arbres et 270 arbustes pour un montant total éligible de 23 343 €.

Le secteur de Lyon étant déficitaire en végétalisation et en application du règlement d'aide financière de soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs, il est proposé d'attribuer une aide au taux de 65 % correspondant au taux de prise en charge de base de 50 %, augmenté de la bonification de 10 % du fait du *quota* de végétal local et de la bonification de 5 % du fait du *quota* de fruitiers.

Les frais de plantation s'élevant à 18 843 €, l'aide attribuée par la Métropole sera donc de 12 248 €.

Les frais de conception seront pris en charge à hauteur de 1 800 €.

Les frais d'accompagnement de la dynamique habitante seront pris en charge à hauteur de 2 700 €.

Il est donc proposé d'attribuer une aide totale de 16 748 €.

#### **12° - Résidence La Colinière**

La résidence La Colinière, située 2 route de Vourles à Saint-Genis-Laval, souhaite planter 3 arbres et 91 arbustes pour un montant total éligible de 15 313 €.

Le secteur de Saint-Genis-Laval étant déficitaire en végétalisation et en application du règlement d'aide financière de soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs, il est proposé d'attribuer une aide au taux de 50 %.

Les frais de plantation s'élevant à 12 073 €, l'aide attribuée par la Métropole sera donc de 6 037 €.

Les frais de conception seront pris en charge à hauteur de 840 €.

Les frais d'accompagnement de la dynamique habitante seront pris en charge à hauteur de 2 400 €.

Il est donc proposé d'attribuer une aide totale de 9 277 €.

#### **13° - Résidence Château Gaillard**

La résidence Château Gaillard, située 53 rue Château Gaillard à Villeurbanne, souhaite planter 5 arbres et 132 arbustes pour un montant total éligible de 10 469 €.

Le secteur de Villeurbanne étant déficitaire en végétalisation et en application du règlement d'aide financière de soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs, il est proposé d'attribuer une aide au taux de 50 % correspondant au taux de prise en charge de base de 50 %.

Les frais de plantation s'élevant à 9 929 €, l'aide attribuée par la Métropole sera donc de 4 964 €.

Les frais de conception seront pris en charge à hauteur de 540 €.

Il est donc proposé d'attribuer une aide totale de 5 504 €.

#### **14° - Résidence Gigodot**

La résidence Gigodot, située 25 rue de Belfort à Lyon 4ème, souhaite planter 6 arbres et 97 arbustes pour un montant total éligible de 48 438 €.

Le secteur de Lyon étant déficitaire en végétalisation et en application du règlement d'aide financière de soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs, il est proposé d'attribuer une aide au taux de 65 % correspondant au taux de prise en charge de base de 50 %, augmenté de la bonification de 10 % du fait du *quota* de végétal local et de la bonification de 5 % du fait du *quota* de fruitiers.

Les frais de plantation s'élevant à 40 398 €, l'aide attribuée par la Métropole sera donc de 26 259 €.

Les frais de conception seront pris en charge à hauteur de 4 376 €.

Il est donc proposé d'attribuer une aide totale de 30 635 €.

#### **IV - Réitération de la convention de subvention pour le soutien à la végétalisation de la résidence Pranard**

Par délibération du Conseil n° 2022-1280 du 26 septembre 2022, la Métropole a approuvé l'attribution d'une subvention de 100 000 € au profit de la résidence Pranard, située rue du 8 mai 1945 à Villeurbanne, dans le cadre du plan végétalisation et au titre de la saison de plantations 2022-2023.

La convention est arrivée à échéance avant le versement du solde de la subvention. Le solde de la subvention métropolitaine, d'un montant de 50 000 €, n'ayant pu être versé, il est proposé d'approuver la réitération de la convention d'attribution de subvention entre la Métropole et la résidence Pranard afin de verser le solde de la subvention au bénéficiaire ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions d'équipement d'un montant total de 616 198 € au profit de 14 copropriétés et bailleurs sociaux dans le cadre du soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs pour la saison de plantations 2025-2026, répartie comme suit :

- 1 427 € au profit de la résidence Verte Fontaine, située à Écully,
- 5 682 € au profit de la résidence Les Verts Horizons, située à Lyon 5ème,
- 8 890 € au profit de la résidence 90-92 route de Vienne, située à Lyon 8ème,
- 6 604 € au profit de la résidence Le Saint Vincent, située à Lyon 8ème,
- 99 373 € au profit de la résidence Les Clochettes, située à Saint-Fons,
- 12 165 € au profit de la résidence Domaine de Fontanières, située à Sainte-Foy-lès-Lyon,
- 397 741 € au profit de la résidence Industrie, située à Saint-Priest,
- 4 698 € au profit de la résidence SDC Docklands, située à Lyon 9ème,
- 10 560 € au profit de la résidence Les Grandes Terres, située à Caluire-et-Cuire,
- 6 894 € au profit de la résidence Jean Moulin, située à Lyon 7ème,
- 16 748 € au profit de la résidence Les Jardins de la Sarra, située à Lyon 9ème,
- 9 277 € au profit de la résidence La Colinière, située à Saint-Genis-Laval,
- 5 504 € au profit de la résidence Château Gaillard, située à Villeurbanne,
- 30 635 € au profit de la résidence Gigodot, située à Lyon 4ème,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les résidences précitées définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

c) - la convention à passer entre la Métropole et la résidence Pranard, réitérant la convention conclue en 2022 afin de permettre le versement du solde de la subvention précédemment attribuée.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels individualisée le 21 juin 2021 pour un montant total de 2 631 496,28 € en dépenses à la charge du budget principal, sur l'opération n° 0P27O9421.

**4° - La dépense** d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels individualisée le 21 janvier 2021 pour un montant total de 4 825 331,49 € en dépenses à la charge du budget principal, sur l'opération n° 0P27O9166.

**5° - La somme** à payer en investissement, soit 616 198 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2026, 2027 et 2028 - chapitre 204 et répartie selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 14 029 € en 2027,
- 244 029 € en 2028,

sur l'opération n° 0P27O9421,

- 128 140 € en 2026,
- 230 029 € en 2027,

sur l'opération n° 0P27O9166.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Publié le : 19 novembre 2025

Accusé de réception en préfecture :  
069-200046977-20251117-340546-DE-1-1  
Date de télétransmission : 18 novembre 2025  
Date de réception préfecture : 18 novembre 2025